Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Province de Sidi Ifni
Commune Ait Erkha

Avis d'achat sur bons de commande n° 19-2026

Le Président de la Commune ait Erkha procède à l'achat sur bons de commande des prestations objet du présent avis, en application des dispositions de l'article 91 du décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

Objet de la prestation : Contrôle des études techniques et Suivi et Contrôle des Travaux d'Alimentation en eau Potable des douars Tafraout Ned Chahed Et Id Laourf à la commune Ait Erkha Province de Sidi Ifni.

Consistance de la prestation :

N°	Désignation	Caractéristiques et spécifications	Unité de mesure	Quantité	Garanties exigées (2)
01	Contrôle des études techniques	Vérification de la stabilité et optimisation des structures, y compris l'examen, la vérification et l'approbation de l'étude parasismique réalisée par le bureau d'études.	F	01	Chaque concurrent doit présenter une attestation d'agrément. Cette dernière doit être envoyé à E-mail de la commune : aiterkha@hotmail.com Avant l'expiration de la date et heure limites de réception des devis des concurrents **Seules les offres émanant de bureaux de contrôle technique Agréés par la SCR (Société Centrale de Réassurance) ou SCOR seront acceptées pour ce dossier**
02	Contrôle des documents d'exécution	Vérification, examen et approbation des plans et documents techniques d'exécution des ouvrages établis par l'entrepreneur	F	01	
03	Contrôle et Suivie des travaux Mission-1	Réception des coffrages et ferraillages y compris contrôle de mise en œuvre **(sans plafond de nombre de visites).**	F	01	
04	Contrôle et Suivie des travaux Mission-2	L'établissement des documents périodiques afférents aux différentes tâches suscitées (Procès-verbaux de réunion de chantier, … etc.)	F	01	
05	Contrôle et Suivie des travaux Mission-3	Vérification, approbation et réception des étanchéités des ouvrages hydrauliques (cuvelage) et des complexes d'étanchéité des terrasses.	F	01	
06	Contrôle et Suivie des travaux Mission-4	Interprétations des essais usuels de résistance effectuée sur les échantillons et éprouvettes des matériaux.	F	01	
07	Contrôle et Suivie des travaux Mission-5	Assister et participer, à la demande du Maître d'Ouvrage, à des réunions qui seront tenues au siège du Maître d'Ouvrage ou sur le chantier, en vue de résoudre les éventuels problèmes techniques susceptibles de survenir lors de l'exécution des travaux	F	01	
08	Contrôle et Suivie des travaux Mission-6	Participation à la réception provisoire des travaux, et établir PV de réception, attachements, … etc.)	F	01	

09	Contrôle et Suivie des travaux Mission-7	Etablissement du rapport de fin des travaux.	F	01	
10	Contrôle et Suivie des travaux Mission-8	Participation à la réception définitive des travaux. et établir PV de réception, attachements, … etc.)	F	01	

Lieu d'exécution **: <u>Siège de la Commune Ait Erkha</u>**.
Délai d'exécution de la prestation **: 18 Mois**
Date et heure limites de réception des devis des concurrents : **23/11/2026 à 10 heures 00 minutes**
Les plis des concurrents sont déposés par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Chaque bureau de contrôle concurrent doit obligatoirement présenter le certificat d'agrément en cours de validité (ou sa copie certifiée conforme à l'original) spécifique aux bureaux d'études et de contrôle, délivré par les autorités compétentes, et justifier de toutes les pièces et documents réglementaires s'y rapportant.

N.B : Seules les offres émanant de bureaux de contrôle technique agréés par la SCR (Société Centrale de Réassurance) ou SCOR seront acceptées pour ce dossier. Cette condition d'éligibilité stricte sera pleinement intégrée et appliquée lors du filtrage et de l'évaluation des propositions reçues.

L'attestation d'agrément correspondante doit être transmises par E-mail à l'adresse suivante : aiterkha@hotmail.com avant la date et heure limites de réception des devis.

Président de la Commune



Signé : Mohamed SAIBOUSS